

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 20 avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – BUZARÉ Arlette – FRÉOUX Annette – GUILLOU Annick – HENRIQUEZ Françoise – MORIO Estelle – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte
Messieurs LEMARCHAND Didier – LE GROGNEC Pierre-Yves – LE GUENNEC Gwénaél – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard

Absentes excusées - Procurations

Madame GARANGÉ Anne-Marie donne pouvoir à Monsieur LE STUNFF Patrice
Madame PRÉVOST Brigitte donne pouvoir à Madame PEZENNEC Micheline

Absente :

Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Madame GUILLOU Annick

Date de la convocation : 12 Avril 2023

Date de l'affichage : 14 Avril 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 16

2023-10 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU PRÉSIDENT, À LA VICE-PRÉSIDENTE ET À LA COMMISSION PERMANENTE PAR DÉLIBÉRATION DU 23 JUILLET 2020 : INFORMATIONS

1- Aides sociales d'urgence délivrées depuis le dernier Conseil d'Administration

- Secours d'urgence du 09/02/2023 au 07/04/2023

	Nombre de bons délivrés	Nombre de foyers aidés	Montant total
Bons alimentaires (5€ ou 15€)	7	4	95.00€
Secours essence 30 € max	6	4	120.00€
Espèces	0	0	00.00€

- Secours d'urgence du 09/02/2022 au 07/04/2022

Type d'aide	Nombre de bons délivrés	Nombre de foyers aidés	Montant total
Bons alimentaires (15,24€)	12	9	180.00€
Secours essence 30 € max	8	7	225.00€
Espèces	0	0	00.00€

2- Domiciliations

	Nombre	Motif principal
Domiciliations actuelles	30	Choix de vie ou suite à une séparation, logement provisoire
Dont nouvelles domiciliations	5	Logement provisoire
Dont renouvellements	2	Logement provisoire
Domiciliations arrêtées	5	Intégration logement durable ou changement de région

3- Aides facultatives et FSL examinées par la Commission Permanente

RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS POUR L'ACCÈS À L'ÉPICERIE SOCIALE - COMMISSION PERMANENTE DU 05-04-2023				
Dossiers	Droits jusqu'au	QF	Décision	Remarques / Préconisations
1	23/04/2023	68	Renouvellement pour 4 mois	Orientation vers Mme GARANGÉ, élue référente à l'emploi
2	28/04/2023	119	Renouvellement pour 4 mois	
3	01/04/2023	279	Renouvellement jusqu'au 31/12/2023	
4	02/04/2023	184	Renouvellement pour 4 mois	Réévaluation en Commission dans 4 mois
5	01/04/2023	193	Renouvellement pour 4 mois	Orientation vers Mme GARANGÉ, élue référente à l'emploi

Dossiers	Fournisseur	Montant de l'impayé	DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 05-04-2023			PRÉCONISATIONS/REMARQUES
			Accord/Refus	Montant aide facultative	Montant aide FEE	
6	VÉOLIA	116,96 €	Accord	/	105,26 €	/
7	BUTAGAZ	569,81 €	Accord	/	529,41 €	/
		686,77 €		0,00 €	634,67 €	

Dossier	Fournisseur	Montant de l'impayé	Montant demandé	AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 05-04-2023 AVANT DÉCISION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DE TERRITOIRE
8	ENGIE	728,61 €	529,41 €	Avis favorable à l'attribution d'une aide d'un montant de 529,41 € avec préconisation : recherche emploi complémentaire pour Monsieur
9	VÉOLIA	393,91 €	354,22 €	Avis favorable à l'attribution d'une aide d'un montant de 354,22 €
10	ENGIE	1 448,50 €	600,00 €	Avis favorable à l'attribution d'une aide d'un montant de 600,00 €
11	EDF	649,93 €	529,41 €	REFUS - Motif N°10 - Madame est invitée à prendre contact avec le SIJ pour un accompagnement dans la recherche d'emploi

Pour extrait conforme,

GUIDEL, le 26 avril 2023

Pour le Président et par délégation,
 La Vice-Présidente du CCAS
 Arlette BUZARÉ



Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Affiché le **26/04/2023**

ID : 056-265601211-20230420-D2023_10-DE

RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS POUR L'ACCÈS À L'ÉPICERIE SOCIALE - COMMISSION PERMANENTE DU 08-03-2023				
Dossiers	Droits jusqu'au	QF	Décision	Remarques / Préconisations
1	09/03/2023	23	Renouvellement pour 4 mois	/
2	23/03/2023	182	Renouvellement pour 4 mois	
3	16/02/2023	187	Renouvellement pour 9 mois	Renouvellement des droits jusqu'au 31/12/2023
4	02/03/2023	170	Renouvellement pour 9 mois	Renouvellement des droits jusqu'au 31/12/2024
5	02/03/2023	145	Renouvellement pour 4 mois	/
6	17/02/2023	54	Renouvellement pour 9 mois	Renouvellement des droits jusqu'au 31/12/2023

Dossiers	Fournisseur	Montant de l'impayé	DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 08-03-2023			PRÉCONISATIONS/REMARQUES
			Accord/Refus	Montant aide facultative	Montant aide FEE	
7	Pompes Funèbres LE SAËC-COEFFIC	871,23 €	Accord	850,00 €	/	Voir pour mise à jour de ses démarches administratives
8	VÉOLIA	280,07 €	REFUS	/	/	Motif N°8 : La demande est sans objet, il n'y a pas de dette ou d'impayé au moment de la constitution du dossier ou de l'examen du dossier
		1 151,30 €		850,00 €	0,00 €	

POUR INFORMATION			
Dossier	Demande	Décision de la Commission Permanente du 08-03-2023	Préconisations
9	Personne seul ayant à charge 1 enfant en situation de handicap. Déscolarisation récente de ce dernier en lien avec son handicap. Madame n'est pas bénéficiaire de l'épicerie sociale mais souhaiterait participer aux animations afin de garder un lien social et de s'accorder un peu de temps pour elle.	ACCORD	Orienter Madame vers 1 demande de PCH